

A.A.D.R.

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

BILAN PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF		Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2022 (12 mois)	
Capitaux propres					
Capital social ou individuel (dont versé :)		7 500,00	0,45	7 500,00	0,42
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale		750,00	0,05	750,00	0,04
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau		919 537,76	55,58	1 077 805,12	59,78
Résultat de l'exercice		312 485,21	18,89	271 732,64	15,07
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
	TOTAL (I)	1 240 272,97	74,97	1 357 787,76	75,29
Produits des émissions de titres participatifs					
Avances conditionnées					
	TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
	TOTAL (III)				
Emprunts et dettes					
Emprunts obligataires convertibles					
Autres Emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
. Emprunts					
. Découverts, concours bancaires		92 083,47	5,57	131 253,38	7,28
Emprunts et dettes financières diverses					
. Divers					
. Associés		655,00	0,04		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		71 313,16	4,31	96 571,40	5,35
Dettes fiscales et sociales					
. Personnel					
. Organismes sociaux		87 953,85	5,32	88 288,80	4,90
. Etat, impôts sur les bénéfices		57 906,61	3,50	55 248,37	3,06
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		3 392,00	0,21	31 469,00	1,74
. Etat, obligations cautionnées		33 612,00	2,03	27 236,00	1,51
. Autres impôts, taxes et assimilés					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		17 141,61	1,04	7 665,41	0,43
Autres dettes					
Instruments financiers à terme		50 125,32	3,03	7 353,43	0,41
Produits constatés d'avance				636,02	0,04
	TOTAL (IV)	414 183,02	25,03	445 721,81	24,71
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif	(V)				
TOTAL PASSIF (I à V)		1 654 455,99	100,00	1 803 509,57	100,00

A.A.D.R.

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises	64 024,02		64 024,02	2,28	95 102,46	3,77	-31 078	-32,67		
Production vendue biens										
Production vendue services	2 745 926,45		2 745 926,45	97,72	2 425 148,25	96,23	320 778	13,23		
Chiffres d'Affaires Nets	2 809 950,47		2 809 950,47	100,00	2 520 250,71	100,00	289 700	11,49		
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation										
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			6 709,05	0,24	50 542,80	2,01	-43 833	-66,72		
Autres produits			85,27	0,00	9,69	0,00	76	844,44		
Total des produits d'exploitation (I)			2 816 744,79	100,24	2 570 803,20	102,01	245 941	9,57		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			69 398,83	2,47	66 786,27	2,65	2 612	3,91		
Variation de stock (marchandises)			-1 944,30	-0,06	-6 980,24	-0,27	5 036	72,15		
Achats de matières premières et autres approvisionnements										
Variation de stock (matières premières et autres approv.)										
Autres achats et charges externes			1 533 503,04	54,57	1 342 376,62	53,26	191 127	14,24		
Impôts, taxes et versements assimilés			42 919,25	1,53	41 067,85	1,63	1 852	4,51		
Salaires et traitements			641 435,10	22,83	600 048,57	23,81	41 387	6,90		
Charges sociales			232 654,02	8,28	213 907,01	8,49	18 747	8,76		
Dotations aux amortissements sur immobilisations			63 093,44	2,25	67 137,44	2,66	-4 044	-6,01		
Dotations aux provisions sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur actif circulant										
Dotations aux provisions pour risques et charges										
Autres charges			282,75	0,01	337,96	0,01	-55	-16,31		
Total des charges d'exploitation (II)			2 581 342,13	91,86	2 324 681,48	92,24	256 661	11,04		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			235 402,66	8,38	246 121,72	9,77	-10 719	-4,35		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										
Produits financiers de participations					3,00	0,00	-3	-100,00		
Produits des autres valeurs mobilières et créances			1,76	0,00	1,02	0,00		0,00		
Autres intérêts et produits assimilés										
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement										
Total des produits financiers (V)			1,76	0,00	4,02	0,00	-3	-74,99		
Dotations financières aux amortissements et provisions										
Intérêts et charges assimilées			4 362,61	0,16	4 934,37	0,20	-572	-11,58		
Différences négatives de change										
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements										
Total des charges financières (VI)			4 362,61	0,16	4 934,37	0,20	-572	-11,58		
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-4 360,85	-0,15	-4 930,35	-0,19	570	11,56		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			231 041,81	8,22	241 191,37	9,57	-10 150	-4,20		

Bilan et Résultat

A.A.D.R.

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF		Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2022 (12 mois)			
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(0)						
Actif Immobilisé							
Frais d'établissement							
Recherche et développement							
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires		3 164,00	3 164,00				
Fonds commercial		577 886,12		577 886,12	34,93	577 886,12	32,04
Autres immobilisations incorporelles							
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles							
Terrains		18 736,00	5 313,74	13 422,26	0,81	15 295,86	0,85
Constructions							
Installations techniques, matériel & outillage industriels		274 472,37	237 686,72	36 785,65	2,22	59 439,88	3,30
Autres immobilisations corporelles		721 999,39	609 340,66	112 658,73	6,81	70 311,00	3,90
Immobilisations en cours							
Avances & acomptes							
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Autres Participations		5 716,84	5 716,84				
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés		85,50		85,50	0,01	85,50	0,00
Prêts							
Autres immobilisations financières		16 840,27		16 840,27	1,02	15 101,43	0,84
TOTAL (I)		1 618 900,49	861 221,96	757 678,53	45,80	738 119,79	40,93
Actif circulant							
Matières premières, approvisionnements							
En cours de production de biens							
En cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises		25 506,38		25 506,38	1,54	23 562,08	1,31
Avances & acomptes versés sur commandes							
Clients et comptes rattachés		17 818,40		17 818,40	1,08		
Autres créances		286 816,29		286 816,29	17,34	305 256,54	16,93
Fournisseurs débiteurs							
Personnel							
Organismes sociaux							
Etat, impôts sur les bénéfices							
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		8 897,98		8 897,98	0,54	21 240,63	1,18
Autres		7 971,07		7 971,07	0,48	17 189,41	0,95
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Instruments financiers à terme et jetons détenus							
Disponibilités		530 304,82		530 304,82	32,05	682 952,03	37,87
Charges constatées d'avance		19 462,52		19 462,52	1,18	15 189,09	0,84
TOTAL (II)		896 777,46		896 777,46	54,20	1 065 389,78	59,07
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)						
Primes de remboursement des obligations	(IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif	(V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)		2 515 677,95	861 221,96	1 654 455,99	100,00	1 803 509,57	100,00

A.A.D.R.

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

BILAN PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF		Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2022 (12 mois)	
Capitaux propres					
Capital social ou individuel (dont versé :)		7 500,00	0,45	7 500,00	0,42
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale		750,00	0,05	750,00	0,04
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau		919 537,76	55,58	1 077 805,12	59,78
Résultat de l'exercice					
		312 485,21	18,89	271 732,64	15,07
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
	TOTAL (I)	1 240 272,97	74,97	1 357 787,76	75,29
Produits des émissions de titres participatifs					
Avances conditionnées					
TOTAL (II)					
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
TOTAL (III)					
Emprunts et dettes					
Emprunts obligataires convertibles					
Autres Emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
. Emprunts					
. Découverts, concours bancaires		92 083,47	5,57	131 253,38	7,28
Emprunts et dettes financières diverses					
. Divers					
. Associés		655,00	0,04		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		71 313,16	4,31	96 571,40	5,35
Dettes fiscales et sociales					
. Personnel					
. Organismes sociaux		87 953,85	5,32	88 288,80	4,90
. Etat, impôts sur les bénéfices		57 906,61	3,50	55 248,37	3,06
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		3 392,00	0,21	31 469,00	1,74
. Etat, obligations cautionnées		33 612,00	2,03	27 236,00	1,51
. Autres impôts, taxes et assimilés					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		17 141,61	1,04	7 665,41	0,43
Autres dettes					
Instruments financiers à terme		50 125,32	3,03	7 353,43	0,41
Produits constatés d'avance				636,02	0,04
TOTAL (IV)					
	414 183,02	25,03		445 721,81	24,71
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif	(V)				
TOTAL PASSIF (I à V)		1 654 455,99	100,00	1 803 509,57	100,00

A.A.D.R
Société par actions simplifiée
Au capital de 7.500 euros
Siège social : 8, avenue de la Vertonne
44120 VERTOU
RCS NANTES N°453.623.969

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 07 FEVRIER 2024
--

Le sept Février deux mille vingt-quatre, à 09 h, les associés de la Société se sont réunis au 8, avenue de la Vertonne 44120 VERTOU.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

La société SOVEMA, prise en la personne de Madame Ariane CHALON, en qualité de président de la société, préside la séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 75 actions, soit la totalité des actions ayant un droit de vote.

Le Président de séance constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- Les comptes annuels pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 ;
- Le rapport du président ;
- Le rapport spécial sur la souscription et l'achat d'actions ;
- Le rapport spécial sur l'attribution d'actions gratuites ;
- Le rapport spécial sur les conventions réglementées ;
- Le texte des projets de résolutions proposées par le président à l'assemblée ;

Puis le président déclare que son rapport, le texte des projets de résolutions proposées, les rapports spéciaux ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, et que la société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

Les associés et l'assemblée lui donnent acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023 et des rapports du président ;
- l'affectation des résultats de cet exercice ;
- la mention des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- la rémunération des dirigeants ;
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

Puis la président de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président de Séance met aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du président et des différents rapports, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et plus spécialement les opérations réalisées au cours de l'exercice.

En conséquence, elle donne au Président de la société quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à la majorité des voix, 75 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenues.

DEUXIEME DECISION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 312.485,21 euros de la manière suivante :

ORIGINE

– **Résultat bénéficiaire de l'exercice** : 312.485,21 euros.

AFFECTATION

– **Dividendes sur le résultat bénéficiaire de l'exercice** : 300.000 euros

– **Autres réserves** : 12.485,21 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 940.272,97 euros.

Le dividende unitaire serait donc de 4.000 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

La collectivité des associés reconnaît avoir été informée que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

Le dividende est versé aux personnes physiques déduction faite des contributions sociales et de l'éventuel prélèvement forfaitaire non libératoire

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale devra constater que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Revenus aux personnes physiques		Revenus aux personnes morales
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30 septembre 2022	22.933,33 €		407.066,67 €
30 septembre 2021	6.400 €		113.600 €
30 septembre 2020	9.066,66 €		160.933,33 €

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à la majorité des voix, 75 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenues.

TROISIEME DECISION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à la majorité des voix, 75 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenues.

QUATRIEME DECISION

L'assemblée générale prend acte et entérine la rémunération des fonctions de présidence pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 pour 264.000 Euros H.T.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à la majorité des voix, 75 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenues.

CINQUIEME DECISION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à la majorité des voix, 75 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenues.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à ... Heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés.

SOVEMA Madame Ariane CHALON	Monsieur Gael ARNAUD
	

A.A.D.R
Société par actions simplifiée
Au capital de 7.500 euros
Siège social : 8, avenue de la Vertonne
44120 VERTOU
RCS NANTES N°453.623.969

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 07 FEVRIER 2024
RAPPORT SPÉCIAL DE LA GÉRANCE SUR LES CONVENTIONS VISÉES
PAR L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023**

En application des articles L.227-10 et suivants du code de commerce, nous vous indiquons, en notre qualité de président de la société, la poursuite des conventions suivantes :

1°) La société SOVEMA a facturé la somme de 264.000 Euros H.T. au titre de l'exercice au titre d'une rémunération de direction.

2°) Aux termes d'un bail commercial conclu entre la société MAGIF et la Société A.A.D.R, il a été facturé la somme de 97.433,04 € H.T. outre les charges récupérables sur le locataire pour une somme de 7.553,08 € euros HT.

Fait à VERTOU
Le 14 Janvier 2024



La Présidence

